

Communiqué de Résistance républicaine : interdiction de la manifestation du 6 février à Saint-Brieuc

écrit par Christine Tasin | 30 janvier 2016



Nous apprenons par [un article de Ouest France](#) de ce jour que le Préfet aurait décidé d'interdire à Saint-Brieuc la manifestation qui doit avoir lieu à l'appel de Pegida dans 14 pays européens et plusieurs villes françaises sur le thème « *Sauvons notre pays, sauvons notre culture, sauvons notre futur* ». Cette manifestation est organisée et a été déclarée par le responsable Côtes d'Armor de notre association, Mickael Bussard.

Nous nous étonnons vivement que le Préfet des Côtes d'Armor qui représente l'Etat justifie cette interdiction par des commentaires et des prises de positions personnelles. Est-il habituel, en France, que les préfets n'acceptent que les manifestations avec lesquelles ils sont en phase et en accord intellectuel ?

Ses assertions montrent clairement qu'il utilise sa fonction à des fins idéologiques : « **L'Europe n'est pas menacée par une islamisation rampante. Je ne suis pas en phase avec ces**

thèses racistes, provocatrices et xénophobes. » Il précise qu'il « *ne souhaite ni cette manifestation ni la contre-manifestation annoncée par ailleurs* ».

Il s'agit là d'une instrumentalisation et d'une intrusion du politique dans la liberté de manifester reconnue par la constitution que nous ne pouvons accepter.

Nous nous réservons d'ailleurs également le droit d'engager une procédure pour injures publiques.

Christine Tasin

Présidente de [Résistance républicaine](#)